

Sous réserve de validation en séance le 9 avril 2018

Béatrice Vial est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 29 janvier 2018

☞ 2 abstentions

1- Déploiement du Très Haut Débit dans le Trièves –

Présentation effectuée par Damien Michallet, Vice-président délégué à l'aménagement numérique et aux systèmes d'informations en présence d'Eric Menduni et Alexia Marcus du Département de l'Isère

Monsieur Michallet rappelle l'investissement du Département en faveur du déploiement de la fibre optique pour l'intégralité de l'Isère. Ainsi, une direction dédiée au Très Haut Débit composée de 14 personnes a été créée en octobre 2016.

Ce projet se décline en 3 lots pour sécuriser les appels d'offres et minorer les risques. Il présente le panneau qui sera installé et le logo « Isère THB le Très Haut Débit pour tous ».

L'installation du réseau THD est rendue complexe par d'importants délais liés aux prés-requis ; de nombreux travaux sont nécessaires en amont. En effet, il convient de constituer le réseau structurant, puis les nœuds de raccordement optiques (NRO) et ensuite la desserte (entre 12 et 15 mois).

108 NRO sont prévus dans l'Isère dont 4 dans le Trièves. Les NRO constituent le pivot de la construction du réseau ; sans eux, le déploiement de la fibre est impossible.

Une DSP a été signée avec Isère Fibre (SFR collectivités) en avril 2016 pour une durée de maintenance du réseau de 25 ans. Leur rôle est de commercialiser le réseau. À terme, 450 000 abonnés (entreprises et foyers) seront raccordables au 100% fibre d'ici 2024 sur l'intégralité de l'Isère.

Le coût initial moyen de la prise s'élevait à 1100€ et il est ramené aujourd'hui à 600€ par prise. Ce coût intègre des participations de l'Etat, de la Région, des EPCI et une subvention FEDER.

Arrivée Pierre Suzzarini

Au total, le nombre total de prises sur le Trièves s'élève à 9145 ; 6187 seront raccordées en phase 1 soit en 2020 et le raccordement des 2958 restantes s'échelonnera de 2021 à 2024.

En ce qui concerne le partenariat financier avec les EPCI, l'appel à contribution est établi sur la base du nombre total de prise jusqu'à 2024 pour un coût par prise de 100€ avec des paiements étalés sur 8 ans.

Un point important à ne pas négliger reste l'adressage. Celui-ci doit être réalisé pour disposer d'adresses normées sur chaque commune. Il s'agit de procéder à la dénomination des voies communales tant privées que publiques et de numéroter les bâtiments. Sans adressage, il ne sera pas possible de déployer la fibre, ni de commercialiser le réseau. Les services du Département adresseront une notice explicative pour faciliter ce travail.

Pour conclure cette présentation, Monsieur Michallet informe que la réception des NRO a débuté et que l'inauguration du 1^{er} raccordement aura lieu à Villefontaine le 8 mars et concerne un cabinet de radiologie.

Débat :

Jean Pierre Agresti s'interroge sur le fait que la commune de Pellafol aurait la fibre plus rapidement que Châtel en Trièves. Ces 2 communes bien que très proches géographiquement n'appartiennent pas à la même communauté de communes. Une inter-connection pourrait-elle être envisagée ?

Ce n'est pas possible puisque la logique se fait par communautés de communes. Pellefol a déjà une liaison avec le territoire de Corps, répond Mr Michallet.

Pour Christian Roux, la question est de savoir comment sécuriser le parcours de finition des travaux au regard des mandats successifs à venir.

Les choix ont été amendés. Mr Michallet n'imagine pas une majorité qui remettrait en cause le projet. Ce projet s'est construit dans le cadre de marchés. Casser un marché aurait une incidence financière énorme et au vu de ces coûts, remettre en cause une DSP serait suicidaire. De plus, l'intérêt collectif réside dans l'accès à la fibre optique pour l'ensemble des territoires.

Frédérique Puissat souhaite rediscuter avec Christian Roux du choix de la commune de Sinard de ne pas participer au THD. Il est regrettable pour la commune de ne pas être intégrée dans ce projet et ne de pas disposer du déploiement de la fibre optique.

Guy Percevault demande si l'intégralité des tranchées de co-enfouissement se fera sur le domaine public ? Ce sera le cas dans la plupart des cas. Il est à noter que le co-enfouissement ne concerne pas les réseaux d'eau.

Que va-t-il se passer avec l'arrivée du THD pour l'utilisateur qui a aujourd'hui un contrat ADSL avec un opérateur, interroge Michel Picot ?

A terme, le réseau cuivre n'existera plus - indique Monsieur Michallet.

Jérôme Fauconnier remercie Mrs Michallet, Menduni et Mme Marcus pour leur présentation. (Cf diaporama joint au compte-rendu)

2- Projet de réhabilitation du bâtiment de Clermont à Monestier de Clermont

Présentation de Julien Meisel et François Gagliardi

S'agissant d'un bâtiment historique, dont la création date de 1930, inscrit dans le PLU comme ne pouvant pas être démoli, il convient d'élaborer un projet de réhabilitation dans le respect de l'existant et d'utiliser l'âme de ce site.

Partis du constat que l'offre est inférieure à la demande avec un manque criant de locaux à proposer aux entreprises désirant s'implanter sur la région grenobloise, ce qui engendre une situation économiquement dramatique, et sur le fait qu'il y a peu de développement économique dans la vallée Sud, Perspectim (promoteur constructeur et indépendant) et CBRE travaillent depuis plus d'un an à explorer toutes les pistes de financement et tous les montages pour permettre une reconversion réussie du site Allibert.

L'idée repose sur la création d'un pôle économique avec une pépinière d'entreprises et de regrouper sur ce lieu à la fois des locaux d'activité, des logements collectifs, un pôle médical et un pôle culture. Ce bâtiment idéalement placé, au cœur du bourg, permet de profiter de la proximité de la gare et de l'autoroute. Malgré de nombreuses contraintes techniques, il s'agit d'un beau projet à faire sortir de terre.

Baptisé « l'Usine », ce projet est le projet de tous et ne pourra voir le jour qu'avec un travail commun pour amener des contacts. L'objet de la présentation de ce soir est de faire connaître ce projet, d'obtenir un soutien politique et une caisse de résonance pour permettre d'aller à la recherche de financements.

Aujourd'hui, toutes les idées sont les bienvenues. Il s'agit de réfléchir ensemble sur un projet déjà bien avancé pour faire en sorte qu'il fonctionne.

Questions/réponses

- Existe-il des surfaces précises pour les entreprises ? Si oui, Jérôme Fauconnier souhaite qu'elles soient transmises aux communes.

Des fiches de lots calibrées pour les entreprises ont été élaborées et seront transmises.

- Est-il possible d'obtenir de l'aide de la CCI ?

La CCI a été sollicitée ; aujourd'hui, il s'agit de trouver d'autres solutions par le biais des investisseurs publics indique Gagliardi

- Le service « Economie » de la CCT a connaissance de ce projet et transmettra d'éventuels porteurs de projet. Pourrait-on avoir une idée du délai pour une installation ?

Le projet est prévu au plus tôt mais les travaux devraient durer 16 mois environ. Au niveau des coûts de construction, les prix sont abordables et identiques à ceux pratiqués sur l'agglomération. Concevoir un projet qui se prête à toutes les bourses a été la priorité.

- Quelle réflexion par rapport à la problématique des parkings ?

L'aménagement d'un parking dans l'enceinte est prévu et l'accès se fera par le côté Avenue de l'Oche et pas par la Grand Rue.

Pour conclure, François Gagliardi propose de se déplacer dans les conseils municipaux pour présenter ce projet.

Frédérique Puissat rappelle que, pendant de nombreuses années, des investisseurs ont été recherchés, sans succès. Seuls Mrs Meisel et Gagliardi ont répondu avec une vraie mobilité tout en mixant l'économie et l'habitat.

Pour Jérôme Fauconnier, la complexité de ce projet tient dans la rencontre entre le projet et les entrepreneurs. Toutes les bonnes volontés seront utiles pour que les gens puissent se faire connaître et contacter les porteurs de projet. Il convient d'initier la dynamique. Il remercie Mrs Meisel et Gagliardi pour leur présentation.

3- Plateforme de rénovation énergétique du Trièves : convention d'aide aux particuliers pour les subventions du Contrat Ambition Région

Après plus de deux années d'accompagnement des particuliers grâce aux fonds TEPCV, la dynamique de la plateforme de rénovation est bien ancrée. Un rythme de croisière a été atteint et la CCT est aujourd'hui bien identifiée par les particuliers et les professionnels du secteur.

Les aides TEPCV mobilisables pour les particuliers sont aujourd'hui épuisées, mais la Région a proposé un fonds d'aide lié au contrat ambition Région qu'il est possible de mobiliser pour poursuivre l'accompagnement des ménages Triévois dans leurs projets de rénovation. Les conditions d'aide ont cependant dû être revues à la baisse, et adaptées au cadre régional, dans les conditions détaillées dans la nouvelle convention attributive d'aide. Il est important de noter que ce nouveau dispositif exclut désormais **les résidences secondaires et les hébergements touristiques**.

La présente convention s'appuie sur les éléments techniques du diagnostic Thermique réalisé dans le cadre de la convention liée au diagnostic, pour laquelle il n'y a pas de modification (visite simplifiée : 100 €, diagnostic complet : 200 €). Les diagnostics pourront par ailleurs toujours être proposés pour les résidences secondaires et hébergements touristiques.

- Concernant les subventions aux travaux, le nouveau taux de **subvention sera de 10 % des travaux**, avec deux plafonds : **1000 €** pour les opérations partielles, **1500 €** pour les opérations « BBC » ou « facteur 4 » (division par 4 des consommations initiales). Ces subventions seront assumées pour moitié par la Région, pour moitié par la communauté de communes.
- Un **bonus éco-matériaux forfaitaire de 300 €** viendra compléter ces aides, portant à 1300 € pour les opérations partielles, 1800 € pour une opération globale. *(Le projet est considéré comme entrant dans la catégorie éco-matériaux dès lors que la majorité des postes traités le sont par des matériaux bio-sourcés, y compris les menuiseries bois et bois-alu)*

Les postes éligibles sont **l'isolation des combles, murs et planchers, ainsi que les menuiseries**, et les travaux de doublage induits par les travaux d'isolation. **Les postes chauffage et ventilation ne sont aujourd'hui plus éligibles.**

Jérôme Fauconnier remercie la Région puisque, grâce à ce contrat, la collectivité bénéficie de 45 000€ supplémentaires.

Pierre Suzzarini s'interroge sur la transition envisagée suite au départ annoncé du chargé de mission TEPOS/TEPCV et craint une importante perte d'expérience.

Le Président est le premier désolé de ce départ mais les projets personnels d'un agent ne se discutent pas. Cela induit une pression supplémentaire sur le DGS de la collectivité mais le responsable du pôle de Clelles est présent et un tuilage est prévu en avril avec la nouvelle personne. Il ne sous-estime pas la difficulté mais tout sera mis en œuvre pour que les choses se passent bien. Par ailleurs, il informe qu'en septembre prochain, la responsable du service Finances quittera aussi la collectivité. Ce départ est également problématique et fait peser une pression supplémentaire.

L'avantage d'une petite collectivité reste la proximité mais lorsqu'il y a un départ, cette absence pèse sur l'ensemble des services.

Vote : plateforme de rénovation énergétique du Trièves : convention d'aide aux particuliers pour les subventions du Contrat Ambition Région

☞ **Adopté à l'unanimité**

4- Demande de subvention auprès du Département de l'Isère – Fonctionnement du Relais Assistants Maternels

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du Département de l'Isère afin de financer le fonctionnement du RAM Trièves qui a pour mission l'amélioration des modes de garde et de l'accueil du jeune enfant à domicile en assurant :

- Des lieux d'information, d'échange et de soutien pour les assistantes maternelles du Trièves
- Des espaces de services et d'information pour les familles en recherche d'un mode de garde.

Vote : Demande de subvention auprès du Département de l'Isère – Fonctionnement du Relais Assistants Maternels

☞ **Adopté à l'unanimité**

5- Projet éducatif Trièves des ALSH et des séjours

Suite aux contrôles CAF et DDCS sur le service enfance jeunesse en 2017, il est apparu nécessaire d'écrire un projet éducatif déterminant les grandes intentions éducatives de la politique enfance jeunesse pour se mettre en conformité avec les organismes de tutelle du service.

Ce projet éducatif ALSH/Séjours a été travaillé par un groupe d'élus de la commission et validé en commission.

Le conseil communautaire est invité, à son tour, à valider son contenu et ses objectifs ; à savoir :

- Viser l'accessibilité des accueils de loisirs et des séjours par des propositions ouvertes à tous les enfants et les jeunes du territoire.
- Favoriser et cultiver les liens avec le territoire.
- Permettre l'épanouissement des enfants et des jeunes par la découverte, le jeu, les loisirs.
- Participer à la construction de l'individu et sa place dans le collectif.
- Favoriser le lien entre les acteurs.
- Permettre à chaque enfant de cheminer, s'émanciper à son rythme.
- Les séjours et mini séjours tiennent une place particulière dans les projets, ils sont des temps privilégiés de partage, de découverte, d'apprentissage de la vie collective.
- Les besoins spécifiques des ados sont identifiés et des réponses adaptées sont mis en place.

Vote : Projet éducatif Trièves des ALSH et des séjours

☞ **Adopté à l'unanimité**

6 – Marché de location d'un porteur poids lourds équipé d'une benne à ordures ménagères avec grue auxiliaire – avenant n°1

Dans le cadre du changement de mode de collecte des déchets ménagers et de l'enfouissement des colonnes d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire intercommunal, la communauté de communes a lancé un appel d'offre pour la location d'un porteur poids lourds équipé d'une benne à ordures ménagères avec grue axillaire pour une livraison effective au 1er septembre 2017. Or, le camion a été réceptionné conforme le 31 janvier 2018.

Compte tenu du retard pris par la communauté de communes dans le programme d'enfouissement des CSE et donc de la mise en place du nouveau mode de collecte, aucune réclamation n'a été émise pour le retard

de livraison pour la période du 1er au 30 septembre 2017.

Pour la période du 1er octobre 2017 à la date de livraison effective du véhicule, soit le 31 janvier 2018, un véhicule de remplacement ayant des caractéristiques similaires a été mis à disposition de la communauté de communes par l'entreprise PAPREC RESEAU / GROS ENVIRONNEMENT pour un montant mensuel de 3 197,50 € HT soit 50% de la valeur locative mensuelle prévue au marché initial (6395,00 € HT).

Le conseil communautaire est invité à approuver l'avenant N° 1 pour le montant indiqué ci-dessus.

Vote : Marché de location d'un porteur poids lourds équipé d'une benne à ordures ménagères avec grue auxiliaire – avenant n°1

☞ **Adopté à l'unanimité**

7 – Convention de partenariat pour l'émergence d'une stratégie forestière à l'échelle du Sud Isère

Sur le territoire Alpes Sud Isère deux chartes forestières existent :

- La 2ème Charte forestière du Trièves signée pour 6 ans, en 2014, portée et animée par la Communauté de Communes du Trièves.
- La Charte Forestière Sud Isère englobant les territoires de l'Oisans et de la Matheysine, Initiée en 2011, et dont l'animation a été suspendue en avril 2016.

Depuis 2017, une démarche de rapprochement a été engagée entre la Communauté de communes du Trièves et la Communauté de Communes de la Matheysine sur la thématique de la forêt à travers une convention de partenariat. L'objectif de ce rapprochement est d'élaborer une stratégie forestière à l'échelle du massif forestier Sud Isère.

Suite au bilan de la première année de partenariat et face aux nécessités d'ingénierie autour des enjeux forestiers de la Communauté de communes de l'Oisans, celle-ci souhaite intégrer la démarche de stratégie forestière au massif Sud Isère au même titre que la Communauté de Communes de la Matheysine.

Il est proposé d'établir une convention (voir document ci-joint) qui définit les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes du Trièves et la Communauté de Communes de l'Oisans.

Vote : convention de partenariat pour l'émergence d'une stratégie forestière à l'échelle du Sud Isère

☞ **Adopté à l'unanimité**

8 – Demande de subvention pour l'animation de la charte forestière du Trièves 2018

Pour rappel, depuis fin 2016 a été initié un rapprochement de la charte forestière Trièves et de la charte forestière Alpes Sud Isère pour développer une politique forestière commune à l'échelle du massif Sud Isère. Ce qui s'est traduit en 2017, par le déploiement du temps d'animation des techniciens du service forêt de la Communauté de Communes du Trièves sur le territoire de la Communauté de Communes de la Matheysine.

En 2018, le temps d'animation dédié à la forêt sera déployé également sur le territoire de la Communauté de communes de l'Oisans, permettant de travailler à l'échelle du massif Sud Isère et d'accompagner les élus à l'écriture d'une stratégie forestière commune visant à conforter et valoriser la forêt, ses usages et la filière bois.

Les actions réalisées sur ces trois territoires répondront aux priorités du massif identifiées avec les acteurs :

- mobiliser davantage de bois
- favoriser les différents usages du bois et filière (bois énergie/bois construction)
- développer une culture commune de la forêt
- anticiper le changement climatique et l'avenir de la ressource
- valoriser les services écosystémiques de la forêt.

A ce titre le Vice-Président à la forêt propose au conseil communautaire d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessous et de solliciter une subvention auprès de l'Europe au titre du FEADER dans le cadre du programme LEADER et du conseil départemental de l'Isère :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financier	Montant	Taux
Animation CFT (1,15 ETP)	34 430 €	Europe LEADER	26 748 €	64 %
Frais de déplacement	2 200 €	Autofinancement public Conseil départemental	6 687 €	16 %
Coûts indirects 15 %	5 165 €	Autofinancement public territoire Sud Isère	8 359€	20%
TOTAL DES DEPENSES	41 795 €	TOTAL DES RECETTES	41 795 €	100 %

Vote : Demande de subvention pour l'animation de la charte forestière du Trièves 2018

☞ **Adopté à l'unanimité**

9 – Concours mission maîtrise d'œuvre pour le groupe scolaire de Monestier de Clermont

Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau groupe scolaire à Monestier de Clermont constitué de 4 classes maternelle et 2 classes primaire, un concours restreint de maîtrise d'œuvre par avis d'appel à concurrence en date 21 juin 2017 a été lancé en vue de désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge du projet et conclure le marché de maîtrise d'œuvre.

Pour ce faire, un 1^{er} Jury de concours a été organisé le 15 septembre 2017 afin de sélectionner trois candidats autorisés à concourir. Un 2^{ème} Jury de concours a été organisé le 22 décembre 2017 afin d'examiner les plans et projets (esquisse +) de manière anonyme et établir un classement.

L'équipe Chabal a été classée 1^{ère}, l'équipe Le Quernec 2^{ème} et l'équipe Arcane 3^{ème}. Afin de conforter son avis, le Jury a décidé d'auditionner les 2 premières équipes le 16 janvier 2018. La commission d'appel d'offres réuni le 27 février 2018 propose au conseil communautaire de valider le classement du Jury et d'attribuer le marché de maîtrise au **cabinet Chabal Architectes, 8 rue Charles Testoud – 38000 Grenoble.**

Le montant du forfait provisoire de rémunération est de 335 667,27 euros HT (taux de rémunération : 10,58 %).

Vote : Concours mission maîtrise d'œuvre pour le groupe scolaire de Monestier de Clermont

☛ Adopté à l'unanimité

10 – Lancement d'un marché à bons de commande pour les travaux de branchements, de réparations et de réfections des réseaux AEP et astreintes sous forme de groupement de commandes avec des collectivités voisines

Depuis juillet 2009, date d'extension du contrat de rivières au bassin du Drac dans sa partie iséroise, les communes des ex-cantons de Monestier, Vif, Corps, Clelles, Mens, La Mure et Valbonnais travaillent en concertation pour la mise en place d'une gestion coordonnée des milieux aquatiques et de la ressource en eau. Cette démarche de territoire est portée par le SIGREDA (Syndicat Intercommunal de la Gresse, du Drac et de leurs affluents) ; il regroupe désormais 72 communes du bassin de la Gresse et du Drac.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de rivière, qu'un groupe de travail consacré à la mutualisation des moyens pour la gestion de l'alimentation en eau potable s'est mis en place.

Les communes de Gresse en Vercors, Saint Andéol, Château Bernard, Saint Guillaume, Mens et la communauté de communes du Trièves ont signé en 2014 un marché à bons de commande portant sur des travaux de branchements, de réparations et de réfections des réseaux AEP et astreintes. Ce marché d'une durée maximale de 4 ans arrive à échéance en 2018. Ces collectivités ont décidé de renouveler ce marché pour une durée de 4 ans.

Au regard de ce constat, le SIGREDA via sa démarche de Contrat de Rivières a décidé d'accompagner ces communes pour le lancement de ces procédures en les assistant dans la mise en place de cette démarche groupée.

Il s'agit d'un groupement de commande en procédure adaptée non alloti, sans tranche conditionnelle sous forme d'un accord cadre à bons de commande (article 28 et 4 de l'ordonnance du 23/07/2015 et articles 27 et 78 du décret du 25/03/2016 relatifs aux Marchés Publics). Ce marché sera de quatre ans. Les crédits nécessaires seront prévus au budget et compris entre 60 000 et 200 000 € HT. Cette opération de fonctionnement n'est pas éligible aux subventions.

Ce groupement de commande est encadré par une convention ci-jointe qu'il vous est proposé d'approuver qui vise à définir les conditions de fonctionnement organisées entre les 6 acteurs. La communauté de communes du Trièves propose d'être le coordonnateur du groupement et d'assurer la procédure de passation du marché qui permettra à chacun des membres du groupement de conclure ce marché à bons de commande avec le même prestataire.

La convention constitutive de ce groupement de commande prévoit la création d'une commission administrative du marché composée d'un représentant de chaque membre du groupement et de son suppléant.

Il y aura au final autant de marchés que de membres du groupement et une seule procédure de mise en concurrence aura été effectuée.

Il est proposé :

- D'approuver le lancement du marché à bons de commande sur les travaux de branchements, de réparations et de réfections des réseaux AEP et astreintes, en groupement de commande
- D'autoriser le groupement ainsi constitué à lancer un marché à procédure adaptée pour les travaux de branchements, de réparations et de réfections des réseaux AEP et astreintes
- De s'engager à inscrire à son budget les crédits nécessaires au financement de l'ensemble des dépenses à engager pour mener à bien la procédure ;
- D'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commandes associant les communes de Mens, Gresse en Vercors, Saint Andéol, Château Bernard, Saint Guillaume et la communauté de communes du Trièves pour la passation d'un marché à bons de commande pour les travaux de branchements, de réparations et de réfections des réseaux AEP et astreintes ;
- D'accepter la désignation de la communauté de communes du Trièves «en tant que coordonnateur du groupement», en ayant bien noté que sa mission s'achèvera à la notification des marchés par chacun des membres au prestataire retenu ;
- De désigner après élection Monsieur Christophe DRURE représentant de la communauté de communes en qualité de représentant titulaire au sein de la commission administrative du groupement de commandes, ainsi que son suppléant ;
- De préciser que le marché à bons de commande sera opérationnel courant premier semestre 2018 et que les dépenses résultants de l'émission des bons de commande seront imputées au budget Eau Potable ;

- D'autoriser le Président à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière du marché et tous documents en rapport.

Gérard Dangles est désigné représentant suppléant de la CCT au sein de la commission administrative du groupement de commandes.

Vote : Lancement d'un marché à bons de commande pour les travaux de branchements, de réparations et de réfections des réseaux AEP et astreintes sous forme de groupement de commandes avec des collectivités voisines

☞ **Adopté à l'unanimité**

- Questions diverses

☐ Informations diverses :

ECONOMIE-EMPLOI : programme LEADER Alpes Sud Isère 2014-2020 : présentation de l'état d'avancement du programme (cf power point joint)

Le programme actuel fait suite au programme précédent dont le Vercors était chef de file ; le 2^{ème} programme est conduit par le Trièves, la Matheysine et l'Oisans. En 2016, un gestionnaire qui valide les projets a été embauché suivi en 2017 d'une animatrice LEADER qui accompagne les porteurs de projets dans les 3 territoires. Aujourd'hui, il est possible de présenter mais pas de financer les projets car l'autorité de gestion du programme, qui dépend de la Région, n'est pas prête explique Gérard Dangles en introduction.

Le Président précise, qu'en effet, un porteur de projet qui se présente aujourd'hui doit disposer de fonds car il y a beaucoup d'attente avant de toucher les financements prévus dans le programme LEADER.

La stratégie LEADER est d'accompagner les projets à travers des fiches actions. Lorsqu'un projet arrive, la décision de le retenir se fait de manière collégiale.

42% des projets sont originaires du Trièves et plus de la moitié des premiers rendez-vous ont eu lieu dans le Trièves. Pour information, les porteurs de projets sont des privés à 40% et concernent des projets publics pour 60%.

L'objectif 2018 est de traiter les dossiers et les instruire mais également d'engager l'évaluation à mi-parcours du programme LEADER. Il convient également de poursuivre les missions d'animation territoriale et de communication.

Il est très important que les porteurs de projet déposent leurs projets rapidement et avant la fin de l'enveloppe souligne Gérard Dangles

Christian Roux s'interroge sur le manque de fonds depuis 2014.

L'enregistrement sur le plan régional n'est pas prêt aujourd'hui. Quand le programme informatique sera opérationnel, le déblocage des fonds aura lieu. Depuis 2016, des porteurs de projets ne peuvent pas finaliser car ils ne sont pas financés. Ainsi, 60 projets sont en attente aujourd'hui.

Les porteurs de projets sont-ils en capacité d'attendre ? demande Pierre Suzzarini

La collectivité n'a pas de retour sur ce point mais effectivement, le porteur de projet peut rencontrer des difficultés au démarrage de l'activité et doit souvent se résoudre aux prêts bancaires.

Pour Jérôme Fauconnier, il s'agit d'une incurie administrative scandaleuse.

CULTURE : présentation des 20 ans des « mots en balade »

Ce dispositif culturel a été mis en place dans les bibliothèques par le Département et fête aujourd'hui ses 20 ans. A cette occasion, Emilie Vast, artiste mondialement connue pour ses albums Jeunesse sera sur le territoire du 20 au 23 mars.

Plusieurs événements auront lieu :

- Intervention dans les écoles et travail avec les scolaires,
- Ateliers créatifs tout public à La Grange de Monestier du Percy,
- Rencontre dédicace à la Médiathèque du Percy.

La subvention CNL (Centre National du Livre) a permis l'achat par le réseau des bibliothèques et médiathèques du Trièves d'une mallette de l'intégralité du travail de l'auteur. La médiathèque de l'Isère a acquis l'exposition « les Herbiers » qui sera visible pour la 1^{ère} fois en Isère au Percy.

PROBLEMATIQUE DU LOUP :

Pierre Suzzarini souhaite faire un retour du travail du groupe de réflexion sur la problématique du loup qui s'est réuni pour la première fois le 22 février dernier. Toutes les portes d'entrées étaient représentées : éleveurs, élus... Bien qu'ayant des visions parfois différentes, tous ont pu s'exprimer, s'écouter et s'entendre en toute intelligence. Un axe de travail portant sur l'intérêt communautaire en terme économique et paysager s'est dégagé.

Il convient d'axer le travail sur la formation et la pédagogie vers les touristes, les hébergeurs, les éleveurs, les OTI et de faciliter la communication entre ces différents acteurs.

Le travail se décline en 2 temps, un temps pour l'urgence et un temps pour les actions sur la durée : évolution du loup, problématique des brebis qui ne peuvent plus se nourrir la nuit.....

Il convient également d'œuvrer avec les administrations, les politiques et d'être en relation directe avec le Département pour faire remonter au plan national.

La réflexion porte aussi sur le Plan Loup : que peut-on en tirer ? Pierre Suzzarini s'interroge également sur la légitimité de ce groupe de travail à échanger en tant qu'entité « communauté de communes ». Il souhaite rencontrer le Parc du Vercors et les éleveurs. Un soutien portant sur la compétence technique de la Communauté de communes du Trièves pour accompagner ce groupe de travail peut-il être envisagé ? Si quelqu'un pouvait se charger de collecter et rassembler les informations, ce serait idéal.

Pour Michel Picot, ce sujet a une importance cruciale au sein du territoire mais que faire pour concrétiser l'intérêt porté à cette question ? Comment mettre en place des outils utiles aux éleveurs et aux touristes ? Il est certes difficile d'allouer des crédits à un emploi mais il convient de chercher des moyens pour trouver une solution.

Yann Souriau souligne l'intérêt de rencontrer le Parc du Vercors qui veut mettre en place des actions à titre d'expérimentations. D'autre part, il rappelle que les arrêtés sur lesquels des avocats travaillent depuis plusieurs mois vont être transmis aux communes. Il demande à chaque commune concernée de constituer un dossier complet de toutes les interventions telles qu'attaques, problèmes, conflits...de manière à mener une action sur le plan national. Il rappelle l'existence d'une carte « MAP loup » dans laquelle figure l'historique de chaque attaque. Il a besoin de la prise de position de la Communauté de communes du Trièves.

Pour Jérôme Fauconnier, s'il doit y avoir une prise de position communautaire, elle se fera au sein du conseil communautaire ; par contre s'il s'agit d'une demande ponctuelle, il est tout à fait possible de prendre contact auprès des Vice-présidents des services concernés et de se rapprocher du Parc du Vercors par exemple.

L'expérimentation a été sollicitée sur l'ensemble de l'Isère et même si le Parc du Vercors ne concerne que la moitié du territoire, il possède des éléments qu'il serait certainement d'accord pour partager indique Frédérique Puissat. Un rendez-vous sur ce thème est fixé au gouvernement le 26 mars prochain.

Le Président proposera au Président du Parc de travailler avec le groupe du Trièves lors de sa rencontre avec lui.

PROBLEMATIQUE DES INONDATIONS :

Yann Souriau indique avoir été reçu par la DDT suite aux inondations survenues dans sa commune dues à l'accumulation de matériaux dans les traverses et qu'il lui a été expliqué qu'il puisse être envisagées des gestions différentes selon les communes concernant les travaux possibles sur les cours d'eaux en montagne. Par exemple, il serait possible de curer les ruisseaux quand il y a envahissement de matériaux contrairement à l'avis donné par le SIGREDA. Il lui a été également précisé que les terrains agricoles ne sont pas prioritaires. Il regrette un zèle administratif qui lèse les territoires. Par ailleurs, le fait de voter le montant de la taxe GEMAPI à 0 euros a interpellé le SIGREDA qui souhaite en discuter avec la collectivité.

Pour le Président, les discussions se tiendront lors de l'Assemblée Générale du SIGREDA ; il demande à chacun de participer afin d'atteindre le quorum.

Jean-Pierre Agresti souhaite intervenir pour préciser que les matériaux qui ont bloqués les ruisseaux de Chichilianne ne concernent pas le SIGREDA et que RTM est le seul responsable. Il ne faut pas se tromper de cible.

LIGNE SNCF GRENOBLE/VEYNES/GAP :

Michel Picot souhaite rendre compte d'un rendez-vous à la Région concernant la ligne de chemin de fer. Ce rendez-vous a été constructif ; la Vice-présidente en charge des transports est très à l'écoute de la situation et directe sur ses possibilités d'actions. Son engagement porte sur 3 millions d'euros pour la gestion de situations d'urgence et 72 millions d'euros sur la réhabilitation de la ligne.

Frédérique Puissat regrette que Marie-Claire Terrier, conseillère régionale, n'ait pas été associée à cette rencontre. La situation est déjà complexe et nécessite un travail en commun dans l'intérêt communautaire. Il est dommage qu'il n'existe pas de projet concret sur le développement de cette ligne.

Pour le Président, le renforcement est nécessaire; quand le carrefour du Rondeau sera en travaux, les conséquences seront importantes en terme d'embouteillages ! Il s'agit d'un problème politique qu'il faut traiter et discuter avec les principaux partenaires. Les actions faites aujourd'hui permettent de maintenir la pression sur la SNCF mais une discussion avec les partenaires de façon structurée et coordonnée est nécessaire. Il rappelle le courrier de janvier 2018 relatif à la fiabilisation et le renforcement de la desserte ferroviaire établi en collaboration avec le SMTC, Grenoble Alpes métropole, le Grésivaudan et le Pays Voironnais.

Daniel Niot rappelle qu'il y a au SCOT des réunions sur la problématique du transport. Il insiste pour que chacun participe à ces réunions pour dire que le Trièves existe et a droit à la parole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45